

Natation loisir Adultes Aquagym

Saison 2022 – 2023

Début de saison le 12 septembre 2022

En choisissant l'ASPTT Orléans natation

vous adhérez au club omnisports « ASPTT d'Orléans », à la Fédération Nationale de la Natation (FFN) et à la Fédération Sportive des ASPTT (FSASPTT).

Vous souscrivez automatiquement à l'assurance choisie par la FFN (mutuelle des sportifs) ou par la FSASPTT (GMF), ou les deux selon votre situation.

Pour plus d'informations consultez notre site : <https://orleans-natation.asptt.com/inscriptions-2022-2023/>

Votre dossier d'adhésion 2022 – 2023 comportera :

- **Votre bulletin d'adhésion 2022-2023 ASPTT Orléans**
- **Votre lettre d'engagement Natation loisir adultes / Aquagym**
- **Votre éventuel certificat médical** (obligatoire pour les nouveaux)
- **Votre règlement** (chèque à l'ordre de l'ASPTT Orléans natation)
Possibilité d'établir 2 ou 3 chèques (montant de valeur entière) encaissables avant le 15/12/2022

Tous les documents sont téléchargeables sur le site de l'ASPTT Orléans natation :

<https://orleans-natation.asptt.com/inscriptions-2022-2023/>

Votre dossier **complet** est à envoyer à

Aquagym-Aquajogging-Aquaforme :

Brigitte RIOU
5 rue Paul Eluard
45100 ORLEANS
rioub2020@gmail.com
06.89.20.20.33

Natation Loisir et Aquaphobie :

ASPTT Orléans natation
maison aquatique
9 rue Beaumarchais
45100 ORLEANS
asptt-natation-secretariat@laposte.net
07.65.87.84.34

Autres contacts :

Brice Beriaim : coach sportif (informations techniques) : asptt.natation.brice@gmail.com 06.61.05.19.75

Eric Pauchard : trésorier (attestation de paiement) : asptto.nat.tres@orange.fr

Marie-Reine Veyret-Rhoulam : responsable (informations administratives) : asptt.natation.saison22.23_mrvr@bbox.fr

Lettre d'engagement à joindre à votre règlement et à votre bulletin d'adhésion ASPTT

NOM Prénom du nageur :

Mon activité 2022/2023 : Je choisis ma formule :

- 1 séance de natation ou d'aquagym : 230 €
 natation à volonté : aquanat+ : 310 €
 aquagym à volonté : aquagym+ : 310 €
 natation et aquagym à volonté : aquaforme : 310 €

Je coche mon/mes créneaux horaires :**NATATION ***

- Débutant lu 12h15 ma 20h
 1 nage lu 9h45 me 20h15
 1+2 nages me 20h15
 2 nages lu 9h45
 3 nages lu 10h45 ve 19h30
 3 + 4 nages lu 20h30 me 20h15
 4 nages lu 10h45 je 12h ve 19h30

AQUAGYM

- lu 10h45 lu 21h
 me 20h
 je 19h45
 sa 12h15 sa 13h
 Victor. Fouillade :
 ma 18h15 19h15 20h15

AQUAJOGGING

- lu 9h45
 ma 20h
 ve 18h30
 sa 11h15

* je choisis en fonction de mon niveau en début de saison (2 nages = je maîtrise 2 nages)

Mes spécificités (plusieurs coches possibles)

- Je suis postier (*) et souhaite bénéficier de la licence Premium FSASPTT je diminue mon règlement 22 €
 Je suis le 3ème (ou plus) adhérent du même foyer familial je réduis mon règlement de 20 €
 Je suis parrain (joindre bulletin de parrainage) je réduis mon règlement de 40 €
 Je sollicite une attestation de paiement par mail

Ma situation médicale (une seule coche possible)

- J'ai fourni un certificat médical la saison dernière ou la précédente (la date figure sur votre carte d'adhérent) et je réponds négativement à toutes les questions du questionnaire de santé pour adultes
 Je fournis un certificat médical de moins de 12 mois

Je règle la totalité de ma cotisation 2022/2023 en

- Chèque(s) encaissable(s) à la réception avant le 15 décembre 2021,
 Chèques vacances (hors e-chèque) ANCV,
 Coupons Sport ANCV,

J'adhère à la FFN et autorise les salariés et les dirigeants de la section Natation à utiliser mes données personnelles fournies sur mon bulletin d'adhésion FSASPTT pour saisir mon adhésion FFN.

Je suis avisé(e) que l'ASPTT Natation fait son maximum pour me proposer mon activité sur la saison complète.

Aucun remboursement ne sera effectué si des incidents techniques survenant durant la saison sur les installations sportives de la ville entraînent une fermeture provisoire de l'établissement.

Je suis conscient de la situation sanitaire et m'adapterai aux consignes qui pourraient m'être imposées par le contexte.

Ma saison commence le 12 septembre 2022 et se termine fin juin 2023. Les activités ne sont pas maintenues durant les vacances scolaires.

La cotisation est annuelle et non remboursable, sauf cas de force majeure.

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'ASPTT Orléans (<https://orleans.asptt.com/le-club/organisation/>) et m'engage à les respecter.

Date :

Signature du nageur:

(*) Sont postiers les salariés et retraités de la poste, leur conjoint et leurs enfants de moins de 20 ans

Version 19 juillet 2022